



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 8117

Texte de la question

M. Gilbert Biessy attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les difficultés que connaît la corporation des centres de contrôle technique automobile. L'entrée incessante de « nouveaux arrivants » dans ce secteur économique se traduit par une atomisation de l'offre qui précarise l'ensemble des acteurs. Le durcissement de la concurrence que cela engendre risque de revêtir des effets négatifs quant à la qualité et à la rigueur du contrôle, ce qui serait très grave. Alors que les procédures de régulation de cette profession semblent plutôt inefficaces, de l'aveu des acteurs concernés, il l'interroge sur l'opportunité d'un gel des agréments, accompagné d'une table ronde avec les professionnels et les administrations permettant de répondre aux enjeux posés.

Texte de la réponse

Le contrôle technique des véhicules légers, institué par les décrets du 15 avril 1991, a été confié au secteur privé. Ces décrets n'ont pas créé de numerus clausus à l'agrément préfectoral des centres, laissant les règles normales de concurrence s'appliquer pleinement dans ce secteur. La réglementation a prévu un encadrement technique des centres agréés, d'abord, préalablement à l'agrément préfectoral qui permet l'ouverture du centre au public, et, ensuite, de façon régulière. Des sanctions pouvant aller jusqu'au retrait de l'agrément sont prises en cas de dysfonctionnement. Toute évolution visant à limiter le nombre de centres ne peut que résulter d'une reconsidération complète du système en place et relève de la loi.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Biessy](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8117

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4742

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1052